

Syndicat Intercommunal de  
Fonctionnement et d'Investissement  
du Collège et des Equipements  
Sportifs

S.I.F.I.C.E.S



#### Nombre de Membres

En exercice : 8  
Présents : 6  
Votants : 6

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

N° DCS 01/2024

**OBJET**  
**MODIFICATION DE LA**  
**COMPOSITION DES MEMBRES**  
**DU COMITE SYNDICAL –**  
**COMMUNE DE SAINT-PIERRE**  
**D'OLERON**

Date de la convocation le :  
26/02/2024

Délibération transmise au  
représentant de l'Etat le 07/03/2024  
Liste des délibérations publiée sur le  
site internet du complexe sportif de  
l'Oumière le 07/03/2024  
[complexe-sportif-de-loumiere.com](http://complexe-sportif-de-loumiere.com)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S

Séance du mercredi 06 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, à dix-neuf heures trente, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

Présents : M. Patrick GAZEU, Président.

Mmes. Soraya BERRO, Barbara DESNOYER, Patricia PETIT (Arrive après le vote de la délibération n° 02/2024), MM. Romain BERLAND, David BOSC, Sylvain NOUET.

Absente excusée : Mme Agnès DENIEAU

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.**

**Assistaient à la séance** : M. Gilles MIRAMBEAU, Principal adjoint du collège Le Pertuis d'Antioche - Mme Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumière, M. Pascal COUDRAIN - conseiller technique.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. Monsieur David BOSC est désigné pour remplir cette fonction.

N° 01/2024

#### **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL - COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'OLERON**

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts du SIFICES,

**Vu** la délibération du comité syndical n°14/2020 désignant en tant que membres du SIFICES représentant la commune de Saint-Pierre d'Oléron, monsieur Ludovic LIEVRE PERROCHEAU comme titulaire,

**Considérant** le courrier de démission daté du 17 décembre 2023 du membre précité, de renoncer à son siège au SIFICES,

**Compte tenu** de la délibération n° 004/2024 du 30 janvier 2024 du Conseil Municipal de Saint-Pierre d'Oléron redéfinissant comme membre titulaire du SIFICES, madame Agnès DENIEAU.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

**Article 1 : PROCÉDE** à l'installation de **madame Agnès DENIEAU** en qualité de **déléguée titulaire** du SIFICES pour représenter la commune de Saint-Pierre d'Oléron,

**Article 2 : CONFIRME** que les autres membres du comité syndical restent inchangés.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa récupération par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre d'Oléron, le 07 mars 2024.

Le Président,  
Patrick GAZEU

A circular stamp with the text "COMPLEXE SPORTIF DE SAINT PIERRE D'OLERON" around the perimeter and "SIFICES" in the center. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.